ASPE
American Society of Plumbing Engineers
MONTRÉAL

ASPE Montréal

ASPE NEWS

JUIN 2021

2020 - 2021

VOLUME 8

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	*03*
Message du VP technique	*04*
Conseil d'administration	*05*
Anciens présidents	*06*
Devenez annonceur	*07*
Golf ASPE Montréal 2021 - reporté	*10*
Les toilettes et le système à broyeur	*11*
Ventilation d'une fosse de retenue ou d'un puisard d'eaux pluviales	*13*
Calendrier des fêtes	*17*

MESSAGE DU **PRÉSIDENT ÉRIC FOURNIER**

Chers membres,

La saison 2020-2021 est déjà terminée. Nous sommes heureux du déroulement de nos activités qui se sont tenues virtuellement. Au dernier souper, nous avons remis des **méritas** aux étudiants qui se sont démarqués de leurs camarades dans les programmes de mécanique du bâtiment au Cégep. Également, nous avons tenu **les élections annuelles**. D'ailleurs, il est temps pour moi, après quatre ans de présidence, de **passer la balle à mon collègue Marc Olivier**. Je retourne aux sources en reprenant le poste de VP étudiant, là où j'ai commencé !

Nous travaillerons cet été afin que l'année prochaine nous puissions faire des conférences en mode hybride (présentiel et virtuel). Le mode présentiel facilitera le développement de nos réseaux de contacts et le mode virtuel permettra aux gens éloignés de Montréal de participer. Aussi, il y aura le retour des présentoirs de tables. Même si les premières activités demeurent virtuelles, les manufacturiers auront l'occasion de présenter leur entreprise et leurs produits. D'ailleurs, je tiens à remercier notre partenaire principal **Énergir** et **tous les autres qui affichent dans notre journal**.

Nous sommes toujours à la recherche d'articles techniques pour notre journal. Si vous souhaitez nous soumettre des articles, veuillez les envoyer à Daniel Marchand: dmarchand@bpa.ca.

Nous vous attendons à **notre prochaine activité en septembre** pour le départ d'une nouvelle année d'activités des plus intéressantes. Au nom du chapitre de Montréal de l'ASPE, **nous vous souhaitons une belle été**.

Éric Fournier
Président

MESSAGE DU **VP TECNIQUE MARC-OLIVIER DE TILLY**

Chère communauté du chapitre de Montréal de l'ASPE,

Nous avons conclu, le 19 mai dernier, notre saison 2020-21 des **diners-conférences** avec la présentation de notre partenaire **Énergir** portant sur l'efficacité énergétique et le gaz naturel renouvelable, présenté par **Sami Maksoud** et **Donald Beverly**. Ce fut la clôture d'une saison différente, mais elle a permis d'inclure de nouveaux participants en raison de la possibilité de webdiffuser les présentations. Sachez que nous validons la possibilité de conserver cette méthode lorsque nous serons de retour en présentiel. Restez à l'affut pour notre **nouvelle programmation pour la saison 2021-22!**

Un rappel des sujets de la saison :

23 SEPTEMBRE 2020	**21 OCTOBRE 2020**
Nouveau code CSA B149.1 présenté par la CMMTQ	**Plomberie 101** par ASPE Montréal
18 NOVEMBRE 2020	**20 JANVIER 2021**
Intercepteur de graisse	**Journée Énergir** Chaleur et climatisation urbaine, trois quarts de siècle d'évolution
17 FÉVRIER 2021	**17 MARS 2021**
Refroidisseurs 101	Modifications au code de plomberie présenté par la RBQ
21 AVRIL 2021	**19 MAI 2021**
Réintégration des bâtiments inoccupés	**Journée Énergir** L'efficacité énergétique et le gaz naturel renouvelable

Marc-Olivier de Tilly
VP Technique

Conseil d'administration 2020-2021

Éric Fournier, ing.
PRÉSIDENT

GBi
Tél.: 514 384-4222
ericfournier@gbi.ca

Daniel Marchand, PA LEED
VICE-PRÉSIDENT LÉGISLATIF

Bouthillette Parizeau & Ass.
Tél.: 514 937-3737
dmarchand@bpa.ca

Hugo Ducharme, ing.
AGENT DE LIAISON

Le Groupe Charbonneau inc.
Tél.: 514 766-3531
hducharme@plomberie.com

Richard Boivin
SECRÉTAIRE CORRESPONDANT

Enviroair Industries
Tél.: 514 738-9865
rboivin@enviroair.ca

Dany Litwin
HISTORIEN

Le Groupe Charbonneau inc.
Tél.: 514 766-3531
dlitwin@plomberie.com

Alexandre Caty, ing.
PRÉSIDENT SORTANT

Plomberie et chauffage
Alain Daigle inc.
Tél.: 450 657-1499 p. 30
a.caty@alaindaigle.net

Emilie Boyer
ADJOINTE TOURNOI DE GOLF

Master
Tél.: 514 787-1557
eboyer@master.ca

Jean-Nicholas Beaudoin
Adjoint

Can-Aqua
Tél.: 514 206-3899
jean-nicholas.beaudoin@can-aqua.ca

Marc-Olivier de Tilly
VICE-PRÉSIDENT TECHNIQUE

Pageau Morel et associés inc.
Tél.: 514 382-5150
modetilly@pageaumorel.com

Claude Lefebvre
VICE-PRÉSIDENT MEMBRE

Les entreprises Roland Lajoie
Tél.: 514 349-4133
clefebvre@lajoie.co

Alain Trahan, ing.
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

H2O BIOTECH inc.
Tél.: 514 739-1001
atrahan@h2obiotech.com

Mathieu Hamel
VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT

Engineered Air
Tél.: 450 662-1210
mathieu.hamel@engineeredair.com

Patrice Vignola
TRÉSORIER

Les Entreprises Roland Lajoie
Tél.: 514 328-6131
pvignola@lajoie.co

Julie Thibouthot
ADJOINTE

GBi
Tél.: 514-384-4222 #7017
jthibouthot@gbi.ca

Bruno Rajotte
RESPONSABLE
TOURNOI DE GOLF

Les Entreprises Roland Lajoie
Tél. : 514 244-2833
brajotte@lajoie.co

Anthony Poirier
Adjoint

Dallaire Consultants
Tél.: 450 888-1518
apoirier@dallaireconsultants.com

SERVICES PELLETIER, GOSSELIN
complice des associations

Production et mise en page : Services Pelletier, Gosselin

Les chapitres locaux ne sont pas autorisés à parler au nom de la Société.
Crédits @ ASPE-Montréal. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

ANCIENS PRÉSIDENTS

1970-1971	Allen Hanley, ing.
1971-1972	Irving Graif, ing.
1972-1973	Georges Halmos
1973-1974	André de Broux, ing.
1974-1975	Claude Sabourin
1975-1976	Allen Hanley, ing.
1976-1977	Réal Arsenault, ing.
1977-1978	Guy Fafard
1978-1979	Georges Halmos
1979-1980	Guy Fafard
1980-1981	Allen Hanley, ing.
1981-1982	Raymond Dumas, ing.
1982-1983	Georges Maukovic
1983-1985	Georges Halmos
1985-1987	Guy Fafard
1987-1989	Eugène Montour, ing.
1989-1991	Christian Roy, ing.
1991-1993	André Lavallée
1993-1995	Laurier Nichols, ing.
1995-1996	Sylvain Leclerc, T.P.
1996-1998	Gilles Bonneau, ing.
1998-2000	Yvan Fortin, T.P.
2000-2002	Gilles Bonneau, ing.
2002-2005	Yanick B-Latour, T.P.
2005-2008	André Lavallée
2008-2013	Daniel Marchand
2013-2015	Patrick Lavoie, ing.
2015-2017	Alexandre Caty, ing

Nos partenaires :

Régie du bâtiment Québec

CMMTQ Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

énergir penser l'énergie autrement

ANNONCEUR

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ANNONCEUR DANS LE JOURNAL ASPE-NEWS?

Dans le journal ASPE NEWS, vous avez la possibilité d'offrir de la visibilité à votre entreprise! Voici les types de publications :

COUVERTURE :

- Couverture 1 page couleur
- Couverture ¼ page couleur (2 espaces)
- Couverture ½ page couleur (1 espace)
- Couverture ½ page couleur

PAGE INTÉRIEURE :

- 1 page
- ½ page
- ¼ page
- Carte d'affaire

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Ou contactez-nous par courriel à info@aspemtl.com

Golf ASPE Montréal 2021

REPORTÉ

Le tournoi de golf de l'ASPE du chapitre de Montréal se veut un incontournable dans le milieu de la plomberie. En 2020, à cause de la pandémie, nous avons dû annuler l'évènement, à notre grande déception. Pour 2021, le comité organisateur a évalué la situation et il reste encore plusieurs incertitudes face à la COVID-19. Donc, nous préférons reporter le tournoi.

L'organisation d'un tel événement demande plusieurs heures de bénévolat de la part de l'équipe. Je tiens donc à remercier Emilie Boyer du Groupe Master, la co-organisatrice du tournoi depuis plusieurs années, Patrice Vignola de Lajoie pour la comptabilité du tournoi, Alain Trahan de H2O Biotech pour le support et son aide précieuse ainsi que le Groupe Charbonneau qui nous prête gracieusement leurs locaux pour entreposer les affiches et drapeaux.

Ce tournoi ne pourrait avoir lieu sans nos précieux partenaires. Voici les commanditaires 2019 qui auraient sûrement été au rendez-vous encore cette année.

LE TOURNOI DE L'AN PROCHAIN SE TIENDRA LE **JEUDI 18 AOÛT 2022** AU PARCOURS DU **PINEGROVE**.

Nos partenaires

CMMTQ – Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Régie du bâtiment Québec

Catégorie Platine

LAJOIE, FRANKE, WATTS, Giant, American Standard, IPEX, CAN-AQUA INTERNATIONAL, Rheem, Master, BIBBY-STE-CROIX

Catégorie Or

Mectra, EMCO CORPORATION, Taco, ENVIROAIR INDUSTRIES, DESCHÊNES, dyson, DELTA, Navien, Ferrco, CENTOCO, BARIL

Catégorie Argent

Victaulic, ENERTRAK, Magnus, FLOCOR, Apollo valves, CALEFACTIO

Catégorie Bronze

- Armstrongs
- Amtrol
- ATS
- BPA
- Crane Supply
- Dobbin
- Groupe Charbonneau
- Groupe Jenaco
- Grundfos
- Engineered Air
- H2O Biotech
- Nadeau / 3M
- Noble
- Pageau Morel
- Plomberie Alain Daigle
- Plomberie Jubinville
- Wolseley

Chaque année, nous tentons d'innover avec de nombreuses activités sur le parcours. Voici quelques photos des activités des années précédentes, en attendant l'édition de l'an prochain.

En espérant vous voir en grand nombre au prochain tournoi!

Bruno Rajotte
Responsable du tournoi de golf

CAN-AQUA INTERNATIONAL

HYDRATATION SANS CONTACT

Haws® propose diverses options d'hydratation activées par le mouvement pour un usage sanitaire dans les lieux publics. Le capteur électrique sans contact permet un fonctionnement mains libres avec un simple mouvement frontal, éliminant le besoin d'activation manuelle. Toutes les unités fournissent des instructions faciles à suivre pour l'installation sur le terrain.

Haws®

1001HO
Sans contact,
100% sans plomb.

1011HO
Combinaison sans contact/bouton poussoir, Hi-Lo ADA.

1119HO2
Sans contact,
Hi-Lo ADA.

H1117.8HO
Combinaison sans contact/bouton poussoir Hi-Lo ADA, réglable.

1920HO
Remplisseur de bouteille sans contact.

1211SFH
Refroidisseur d'eau filtrée sans contact avec remplissage de bouteille.

1212SFH
Refroidisseur d'eau filtrée sans contact haute tension ADA avec remplissage de bouteille.

2000SMS
Distributeur d'eau hygiénique et sans contact, certifié CSA.

MISE À NIVEAU

Modèle: RKHO
Le kit de mise à niveau de capteur électrique et électrovanne convertit de nombreuses fontaines Haws® et remplisseur de bouteilles en un fonctionnement mains libres.

Avant

Après

can-aqua.ca

CONTACTEZ-NOUS
Siège social : 450 625-3088 | Québec : 418 840-9968 | Ottawa : 613 742-5556 | Manitoba : 204 809-9002

Les toilettes et les systèmes à broyeur

L'installation de toilettes et de systèmes à broyeur est de plus en plus populaire chez les propriétaires de maison unifamiliale. Il s'agit d'une solution relativement simple comparativement à la méthode régulière impliquant l'évacuation par gravité du W.-C. et des appareils situés dans la nouvelle salle de bains ou salle d'eau.

Cette fiche *Bonnes pratiques* répond à quelques questions : À quelle certification cet appareil ou ce système doit-il répondre ? Dans quelle condition peut-on l'installer ? Combien d'appareils peut-il desservir ? Comment ce système et ses appareils reliés doivent-ils être évacués, ventilés et alimentés ?

D'abord, les recommandations des fabricants doivent être observées. De plus, plusieurs articles du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* visent spécifiquement ces appareils. En cas de disparité entre ces documents, le plus restrictif doit être observé.

CERTIFICATION

Les toilettes et les systèmes à broyeur doivent respecter la norme CAN/CSA-B45.9 *Broyeurs et composants connexes* pour la partie broyeur et pompe. Quant au W.-C. et aux autres appareils raccordés au broyeur, ils doivent respecter les normes de certification de la série CAN/CSA-B45 *Appareils sanitaires*.

CONDITION D'INSTALLATION

Le premier article du chapitre III, Plomberie visant ces toilettes est 2.4.3.5. Le paragraphe 1) précise le seul cas où il est permis d'installer une toilette ou un système à broyeur : « [...] lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer un raccordement à un réseau sanitaire d'évacuation par gravité ».

La question qui se pose est alors : « Qu'entend-on par « pas possible « ? ». De façon générale, celui qui veut faire installer cet appareil ou ce système ne souhaite pas devoir casser la dalle de béton du sous-sol afin de rejoindre le réseau d'évacuation situé sous le plancher.

La Régie du bâtiment du Québec ne considère pas que devoir casser le béton est suffisant pour répondre à la condition de l'article 2.4.3.5. La notion d'impossibilité s'applique lorsque la pente minimale de 1 : 50 ne peut être respectée pour le raccordement au réseau d'évacuation.

D'autres cas peuvent également faire en sorte qu'il soit possible ou impossible d'installer ces systèmes. Il est recommandé de communiquer avec la Régie du bâtiment du Québec ou avec un membre du Service technique de la CMMTQ pour discuter de ces cas

NOMBRE D'APPAREILS DESSERVIS

Ce sont les recommandations du fabricant, donc la conception du système, qui déterminent le nombre et le type d'appareil pouvant être raccordés au réservoir du broyeur/pompe.

Certains fabricants proposent des systèmes pouvant recevoir un W.-C., un lavabo, une baignoire et une douche. En d'autres mots, une salle de bains complète. Il est important de valider, à l'aide des instructions du fabricant, le nombre et le type d'appareils pour lesquels le système choisi est conçu.

ÉVACUATION DES EAUX USÉES

L'article 2.4.9.2. 4) du chapitre III exige que le diamètre du tuyau d'évacuation du système de toilette à broyeur soit minimalement de 3⁄4 po. Certains fabricants peuvent recommander un diamètre supérieur, par exemple 1 po.

Les toilettes et les systèmes à broyeur

La charge hydraulique d'une toilette à broyeur, par exemple, est de 4 facteurs d'évacuation (F.E.) selon le tableau 2.4.9.3. *Diamètre minimal des tubulures de sortie et charge hydraulique des appareils.*

Cette tubulure de sortie doit obligatoirement se raccorder à un branchement d'évacuation, à une colonne de chute ou à un collecteur sanitaire.

Dans le cas d'un raccord à un branchement d'évacuation, le tableau 2.4.10.6.B. *Charge hydraulique maximale* pour un branchement d'évacuation indique que pour une charge de 4 F.E., le diamètre minimal est de 2 po.

Dans le cas d'un raccord à une colonne de chute, le Tableau 2.4.10.6.A. *Charge hydraulique maximale* pour une colonne de chute limite à 2 F.E. le nombre de facteurs d'évacuation par étage pour une colonne de 1 1⁄2 po. Par conséquent, le diamètre minimal pour ce raccord sera de 2 po pour une charge se situant entre 2,5 et 6 F.E. ou de 3 po entre 7 et 18 F.E., et ce, par étage.

Le diamètre des tuyaux d'évacuation des appareils raccordés au réservoir contenant la pompe et le broyeur doit respecter le tableau 2.4.9.3. Leur tubulure de sortie, leur siphon et leur bras de siphon doivent minimalement être d'un diamètre de :

- 1 1⁄4 po pour un lavabo;
- 1 1⁄2 po pour une baignoire;
- 1 1⁄2 ou 2 po (selon le nombre de pommes de douche) pour un avaloir de douche;
- 3 po pour un W.-C.

Le diamètre des entrées du réservoir du système doit minimalement être en fonction des exigences du tableau 2.4.9.3. *Diamètre minimal des tubulures de sortie et charge hydraulique des appareils.*

Si un seul branchement dessert plus d'un appareil, il doit être dimensionné en conséquence. Le tableau 2.4.10.6.B. prévoit les diamètres à respecter selon le nombre de facteurs d'évacuation. Ainsi, pour un branchement desservant à la fois un avaloir de douche pour deux pommes de douche (3 F.E.) et un lavabo (1 F.E.1), le diamètre du branchement d'évacuation est de 2 po. Il en est de même si ce branchement dessert en plus une baignoire (1 1⁄2 F.E.), car un branchement de 2 po peut compter jusqu'à 6 F.E.

Dans le cas où il n'y a qu'une pomme de douche (1 1⁄2 F.E.) et un lavabo (1 F.E.), le branchement d'évacuation peut être de 1 1⁄2 po, car il est possible de desservir 3 F.E. avec un branchement de ce diamètre.

La pente à respecter pour les tuyaux d'évacuation doit minimalement être de 1 : 50 ou 1⁄4 po au pied, conformément à l'article 2.4.8.1. du chapitre III.

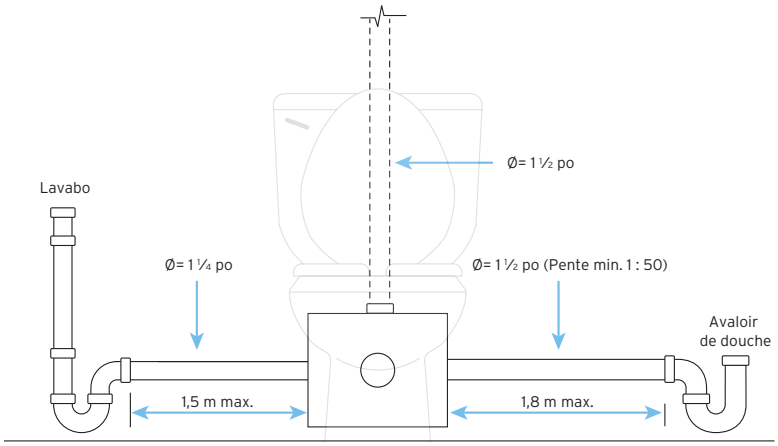

Système avec un W.-C., un lavabo et un avaloir de douche

Les toilettes et les systèmes à broyeur

La longueur des bras de siphon (partie de tuyau située entre le siphon et le réservoir ventilé) ne doit pas dépasser :

- 1,5 m pour un diamètre de 1 1⁄4 po;
- 1,8 m pour un diamètre de 1 1⁄2 po;
- 2,4 m pour un diamètre de 2 po.

VENTILATION

L'article 2.5.7.7. 3) exige que le diamètre minimal du tuyau de ventilation d'une toilette à broyeur munie d'un puisard, soit de 1 1⁄2 po.

Les fabricants ont des recommandations concernant la ventilation du réservoir broyeur/pompe qui réfèrent au Code de plomberie en vigueur selon l'endroit de l'installation. La sortie prévue pour la ventilation est généralement de 1 1⁄2 po, respectant ainsi l'article 2.5.7.7. 3) du chapitre III.

La longueur maximale de ce tuyau de ventilation ne peut excéder 30 m avec une charge maximale de 8 F.E., et ce, conformément au tableau 2.5.8.3. *Diamètre des branchements de ventilation, collecteurs de ventilation, tuyaux de ventilation secondaire et tuyaux deventilation terminale.*

Les recommandations des fabricants ne font peu ou pas mention de la ventilation des autres appareils desservis par le système de broyeur. Les exigences du chapitre III doivent donc minimalement être observées.

L'emploi de clapets d'admission d'air est interdit pour ce genre d'installation, car le système requiert une ventilatio dans les deux sens, ce que le clapet d'admission d'air ne permet pas.

Dans un premier temps, il faut déterminer à quelle définition du chapitre III se rapporte le tuyau de ventilation de 1 1⁄2 po desservant le réservoir broyeur/pompe. Selon l'extrait de l'article 1.4.1.2. du chapitre III, ce tuyau est défini comme étant un tuyau de ventilation secondaire : « tuyau de ventilation formant le prolongement de la partie verticale d'un branchement d'évacuation ou d'un tuyau de vidange ».

Ainsi, le tableau 2.5.8.3. sert à déterminer si ce tuyau de ventilation peut également ventiler les autres appareils raccordés au système. La somme des facteurs d'évacuation peut atteindre 8 F.E. si le tuyau de ventilation dessert à la fois un W.-C., un lavabo, une baignoire et une pomme de douche. Cette valeur est considérée puisqu'elle est la plus restrictive. Le tableau 2.5.8.3. permet qu'un tuyau de ventilation secondaire de 1 1⁄2 po desserve jusqu'à 8 F.E., ce qui fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire de ventiler les autres appareils si toutes les conditions du chapitre III sont respectées. Il faut cependant que le siphon du lavabo soit installé à la hauteur nécessaire pour respecter la dénivellation de 1 : 50 ou 1⁄4 po au pied. Dans le cas où le siphon est installé à sa hauteur normale, le lavabo doit être ventilé.

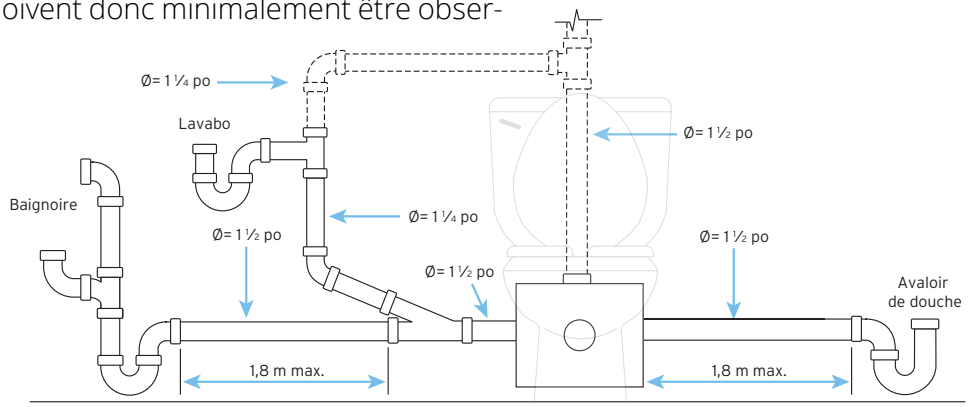

Système avec un W.-C., un lavabo et un avaloir de douche

Les toilettes et les systèmes à broyeur

Il en va de même si les longueurs et les pentes des bras de siphon ne sont pas respectées. Les appareils desservis par les bras de siphon trop longs ou les pentes trop prononcées doivent également être ventilés.

Dans le cas où deux appareils (baignoire de 1 1⁄2 F.E. et lavabo de 1 F.E.) sont desservis par le même branchement situé en amont du réservoir du système et que celui-ci est d'un diamètre de 1 1⁄2 po, le lavabo doit être ventilé, car le tableau 2.5.8.1.A. *Charge hydraulique maximale pour ventilation interne desservant des appareils sanitaires situés sur un même étage*, limite la charge maximale à 2 F.E. pour ce diamètre.

Dans ce cas, le tuyau de ventilation doit minimalement être de 1 1⁄4 po selon le tableau 2.5.7.1 *Diamètre des tuyaux de ventilation selon le diamètre des siphons desservis*. Si le branchement en question présente un diamètre de 2 po, la ventilation du lavabo ne nécessitera pas de tuyau de ventilation supplémentaire.

Autre point important, ce tuyau de ventilation secondaire doit être raccordé au tuyau de ventilation futur (voir l'article 2.5.5.5. 2) ou à un tuyau de ventilation existant pouvant absorber les facteurs d'évacuation du système en plus de ceux qu'il dessert déjà. Il se peut qu'il soit impossible de raccorder le tuyau de ventilation du système à un autre tuyau de ventilation existant de 1 1⁄2 po, car la charge hydraulique maximale permise pour ce diamètre est de 8 F.E. sous certaines conditions. Le tableau 2.5.8.3. *Diamètre des branchements de ventilation, collecteurs de ventilation, tuyaux de ventilation secondaire et tuyaux de ventilation terminale* doit être consulté dans ce cas.

Si le raccordement se fait à une colonne de ventilation primaire ou secondaire, les données du tableau 2.5.8.4. *Diamètre et longueur développée des colonnes de ventilation primaire et secondaire* doivent être vérifiées afin de s'assurer que l'ajout à la charge existante ne dépasse pas les limites prévues de celle-ci.

ALIMENTATION EN EAU

Les appareils desservis par le système de broyeur doivent être alimentés comme tout appareil régulier et respecter les exigences du tableau 2.6.3.2.A. *Diamètre des tuyaux d'alimentation*.

Le diamètre des tuyaux d'alimentation d'eau chaude et d'eau froide desservant l'ensemble de la nouvelle salle de bains doit respecter le tableau 2.6.3.4. *Diamètre des tuyaux d'alimentation des bâtiments contenant un ou deux logements et des maisons en rangée dotées d'un branchement d'eau général distinct* dans le cas d'une maison unifamiliale ou d'un duplex.

Ainsi, selon la vitesse recommandée en fonction du type de tuyauterie d'alimentation utilisé, les diamètres requis peuvent être déterminés. À titre d'exemple, une tuyauterie de 1⁄2 po de diamètre peut desservir jusqu'à 8 facteurs d'alimentation (F.A.) à une vitesse de 3,0 m/s.

Il est important de s'informer auprès du fournisseur de tuyauterie d'alimentation pour connaître les vitesses recommandées par le fabricant, et ce, pour l'eau chaude et l'eau froide.

Il est de l'obligation de l'entrepreneur d'aviser son client que les recommandations du fabricant concernant l'entretien de cet appareil ou de ce système sont essentielles à son bon fonctionnement et à sa durée de vie.

Ventilation d'une fosse de retenue ou d'un puisard d'eaux pluviales

Le chapitre III, Plomberie indique qu'une fosse de retenue ou un puisard auquel est raccordé un tuyau de drainage (drain français) doit être muni d'un couvercle étanche à l'air; et être ventilé si son contenu est pompé, conformément aux articles 2.4.3.7. 11) et 2.4.6.3. 8).

Cependant, ces articles se limitent à préciser le diamètre minimal d'un tuyau de ventilation (1 1⁄2 po min.), mais sont muets quant au point de raccordement de ce tuyau à la fosse de retenue ou au puisard. Bien qu'un tuyau de ventilation doive, selon l'article 2.5.6.2. 1), être d'allure verticale dans la mesure du possible, il est parfois impossible de le raccorder sur le dessus de la fosse ou du puisard.

La Régie du bâtiment du Québec permet ainsi qu'un tuyau de ventilation desservant une fosse de retenue ou un puisard d'eaux pluviales soit raccordé sur le côté de celui-ci. Ce tuyau de ventilation doit cependant être raccordé le plus haut possible (de plus, son radier doit être situé minimalement au-dessus du radier du tuyau d'évacuation qui se déverse dans la fosse ou le puisard) et être incliné au-dessus de l'axe horizontal de manière à ce que l'eau ne puisse pas s'y accumuler. Il doit également être d'allure verticale dès que cela est physiquement possible afin de respecter l'article 2.5.6.2. 1) et se raccorder au réseau de ventilation de l'installation de plomberie (ou déboucher à l'air libre et traverser le toit). L'installation d'un tuyau de ventilation en boucle (évent d'utilité) est interdite dans ce cas-ci.

L'étanchéité de la fosse de retenue et du puisard doit être maintenue, même au niveau du joint du raccordement du tuyau de ventilation. L'exigence est la même pour le raccordement du tuyau d'évacuation non perforé reliant le tuyau de drainage à la fosse ou au puisard.

Pour conclure, il est également important de noter qu'un puisard d'eaux usées doit obligatoirement être pourvu d'un tuyau de ventilation à son sommet (raccordé à la verticale sur le dessus du couvercle) conformément à l'article 2.5.5.1. du chapitre III, Plomberie. Un tuyau de ventilation ne peut donc pas être raccordé sur le côté d'un puisard d'eaux usées.

Ventilation sur le côté de la fosse ou du puisard d'eaux pluviales

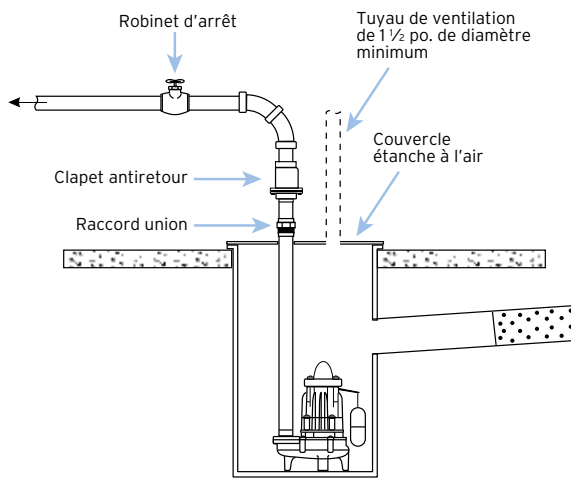

SERL
Nous maîtrisons l'énergie
HYDRONIQUE
VAPEUR
COMBUSTION
OPTIMISATION DE SYSTÈME
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
SERL.QC.CA

ENERTRAK INC.
www.enertrak.com
DISTRIBUTEUR SPÉCIALISÉ EN GÉNIE CLIMATIQUE
MITSUBISHI ELECTRIC
Swegon Chilled Beams
ALFA LAVAL
REFRION a better innovation
SMARDT
T 450 973.2000 F 450 973.7988

BIBBY-STE-CROIX
JEAN-PIERRE MELOCHE
Représentant des ventes
Tél. : 418 926-3262
Cell. : 514 618-6755
Tél. : 418 926-3262
Téléc. : 418 926-2430
jean-pierre.meloche@bibby-ste-croix.com
www.bibby-ste-croix.com
6200, Rue Principale
Ste-Croix (Québec)
Canada G0S 2H0
WADE
PRODUITS DES SPÉCIFICATIONS POUR LE DRAINAGE

ENVIROAIR INDUSTRIES
En collaboration avec les ingénieurs, entrepreneurs et propriétaires, l'équipe d'Enviroair est résolue à fournir des solutions d'équipements supérieures créant un environnement confortable et éco-énergétique pour tout type de projets.
SPX SMARDT Taco LAKOS MUELLER QuantumFlo Fulton
PK RBI ENERVEX CANOIL CLIMACOOL Rinnai
N'hésitez pas à venir nous visiter à notre nouvelle adresse : 8639 Chemin Dalton, Mont-Royal, QC. H4T 1V5
au-delà du produit
www.enviroair.ca

Bonne fête à tous!

CALENDRIER DES FÊTES

Nous souhaitons un très joyeux anniversaire à nos membres suivants :

Juin

- Dominik Bilodeau
- Salah Bousmal
- Vincent DiLalla
- Vincent Lacroix
- Roland Lajoie
- Luc Laperriere
- Guillaume Laquerre
- Michael McNamara
- Marc-André Roy
- William Roy
- Patrice Vignola

PRESTON PHIPPS
Since // depuis 1933
St. John's Halifax Québec Montréal Ottawa
Toronto Sarnia Calgary Edmonton Vancouver
prestonphipps.com

LAJOIE

SPÉCIFICATION — SERVICE-CONSEIL — REPRÉSENTATION

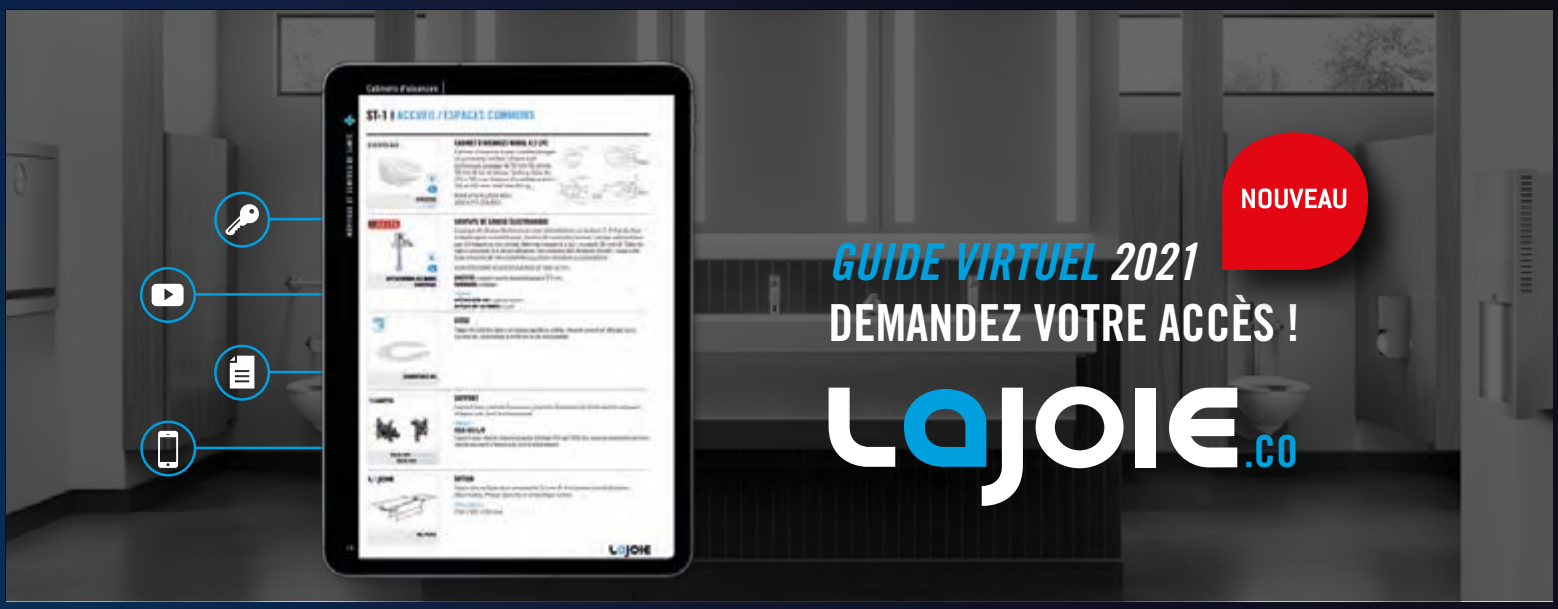

SIMPLIFIEZ VOS PROJETS

514-328-6645 | 800-818-6645 | www.lajoie.co